



Séance du 03/10/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 423

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 160904

Direction en charge : Urbanisme opérationnel

Objet : Dossier ANRU - Avenant n°11 à la convention partenariale du 11 Avril 2005 pour la mise en oeuvre du Projet de Rénovation Urbaine - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 23/09/2016

Compte rendu affiché le : 04/10/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Lionel SAUGUES (pouvoir à Mme Delphine JUSSELME) Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER) Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Jacques FRESSINET (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à Mme Marie-Camille REY)

Absents :

Mme Marie-Hélène THOMAS

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 423

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 160904

Direction en charge : Urbanisme opérationnel

Objet : Dossier ANRU - Avenant n°11 à la convention partenariale du 11 Avril 2005 pour la mise en oeuvre du Projet de Rénovation Urbaine - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Saint-Étienne a fait l'objet d'une convention signée le 11 avril 2005 par les différents financeurs et maîtres d'ouvrages, et amendée depuis par différents avenants.

Cet avenant n°11 dit "technique" a pour but de reporter les délais de mise en oeuvre et de financement de deux projets, conformément à une proposition d'avenant adressée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine par courrier à l'été 2016.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'avenant n°11 permet d'actualiser les délais d'opérations financées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) de deux opérations, afin de ne pas perdre le bénéfice des subventions correspondantes.

Ainsi, il convient que la Ville délibère sur le contenu de l'avenant n°11 dans les termes proposés par l'ANRU. Cet avenant local interviendra par le Préfet, délégué territorial de l'ANRU et la Ville de Saint-Etienne.

□ **Contenu :**

Depuis la signature de la convention du 11 avril 2005, pour deux quartiers d'habitat social (Montreynaud et Sud-Est) et deux quartiers d'habitat ancien dégradé de centre-ville (Crêt-de-Roc et Tarentaise-Beaubrun-Séverine), le projet de rénovation urbaine a été mené quasiment à son terme. La convention d'un montant global de 349 M€ a été mise en oeuvre avec une participation de l'ANRU de 96,3 M€ soit 28% des financements. Les travaux conduits ont très largement contribué à changer la vie quotidienne des habitants même si une suite est attendue dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU). La date limite d'engagement de l'ensemble des opérations était fixée au 30 octobre 2015 et la date limite de solde au 31 Décembre 2018, par un avenant de fin de convention, signé en décembre 2013.

Par un courrier en date du 24 septembre 2015, la Ville de Saint-Etienne a demandé que soient examinés quatre projets dont le lancement s'avérait être hors des délais admis par l'ANRU. Compte-tenu de la complexité de deux opérations, le réaménagement de l'espace résidentiel Lalo-Lully et la requalification de l'espace central de la copropriété Forum, l'ANRU a accepté une dérogation d'une année pour présenter une demande de premier acompte sur ces 2 projets, la date limite étant désormais fixée au 31/12/2016.

Ainsi, un avenant technique de fin de gestion, à signer entre la ville et l'ANRU, est proposé par l'Agence pour autoriser les modifications de délais des opérations sur Lalo-Lully et la copropriété Forum.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver le projet d'avenant n°11 dit "technique" à la convention pour la mise en oeuvre du Projet de Rénovation Urbaine tel que celui-ci qui est joint à la présente délibération,
- autoriser M. le Maire ou son représentant , Adjoint ayant reçu délégation , à signer l'avenant n°11 dit "technique" à la convention pour la mise en oeuvre du PRU de Saint-Etienne dont un exemplaire restera joint au dossier,
- autoriser M. le Maire ou tout représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les actes de gestion s'y rapportant.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
Pour Extrait, Pour le Maire, Le Premier Adjoint	
Gilles ARTIGUES	